

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(99)/ST/36  
1er décembre 1999

(99-5239)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE  
Troisième session  
Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

Original: anglais

## IRLANDE

### Déclaration de M. Tom Kitt Ministre du commerce

Notre rencontre pour cette troisième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce vient à point nommé. Nous nous réunissons à la fin d'un millénaire et à la veille d'un nouveau, pour essayer de développer le cadre du système mondial des échanges commerciaux du XXI<sup>e</sup> siècle. Ce sera pour nous l'occasion d'examiner comment le système commercial multilatéral peut conserver un rôle primordial dans le développement d'une croissance durable, de la prospérité et de l'emploi, et dans l'amélioration de l'environnement et des conditions de vie et de travail dans le monde entier. J'espère que notre séjour à Seattle se révélera constructif et que nous nous mettrons d'accord sur le lancement d'un nouveau cycle global de négociations pour la libéralisation des échanges.

Huit cycles de libéralisation du commerce et le renforcement des règles commerciales multilatérales ont fortement contribué à la prospérité mondiale, au développement et à l'accroissement du niveau de vie. Depuis 1951, le commerce mondial a été multiplié par 17, la production mondiale a plus que quadruplé et le revenu mondial par habitant a doublé. Le système multilatéral a aidé un grand nombre de pays en développement à réussir leur intégration dans l'économie internationale et a augmenté de près de 50 pour cent au cours des trois dernières années la part de ces pays dans le commerce mondial d'exportation.

Depuis la conclusion du Cycle d'Uruguay, l'OMC a permis d'améliorer considérablement l'accès aux marchés et la prévisibilité des règles dans l'intérêt de l'ensemble de ses Membres, et plus particulièrement des petits pays. Entre 1995 et 1997, le volume des échanges mondiaux a augmenté de près de 8 pour cent par an, surpassant largement la croissance du PIB. Les études menées par l'OMC et l'OCDE sur les effets du Cycle d'Uruguay ont confirmé que ces effets étaient bénéfiques pour l'économie mondiale au fur et à mesure que les résultats de négociations entrent en vigueur.

La participation de mon propre pays à un environnement commercial international fondé sur des règles multilatérales et consacré au libre-échange, à l'ouverture des marchés et à une libéralisation accrue a été très bénéfique pour son économie.

Nos exportations ont sensiblement augmenté et nous sommes fiers d'avoir pu maintenir notre niveau d'exportation ces deux dernières années, 1998 ayant été l'une des années les plus difficiles pour le commerce international depuis la fin de la seconde guerre mondiale en raison des répercussions de la crise financière qui a sévi en Asie et dans d'autres pays. Toutefois, malgré cette incertitude de l'économie mondiale, il était crucial pour l'Irlande, comme d'ailleurs pour tous les autres partenaires commerciaux, qu'il n'y ait aucun fléchissement de l'engagement international de libéraliser les échanges et de promouvoir l'ouverture des marchés. Cet engagement représente le seul espoir de trouver une solution durable aux crises internationales et le moyen le plus sûr pour l'économie mondiale de retrouver le chemin de la croissance.

C'est dans ce contexte que l'Irlande aborde un nouveau Cycle de négociations commerciales dans le cadre de l'OMC.

En coopération avec ses partenaires de l'Union européenne, l'Irlande a à cœur de donner à ce nouveau cycle de négociations des buts ambitieux. La réduction des obstacles au commerce qui a résulté du Cycle d'Uruguay en 1993, associée à la création de l'Organisation mondiale du commerce, a eu des retombées immédiates pour les exportateurs irlandais qui ont à leur tour été le moteur principal de la croissance économique de notre pays.

Comme tous ses partenaires de l'Union européenne, l'Irlande est favorable à des négociations globales de large portée commençant en l'an 2000 pour se terminer dans un délai de trois ans. Je suis convaincu que c'est la meilleure manière d'aborder les problèmes résultant de l'évolution rapide et profonde de l'économie, de gérer correctement et efficacement le processus de mondialisation, de favoriser une croissance et un développement équitables et d'agir de manière équilibrée dans l'intérêt de tous les Membres de l'OMC, en particulier des pays en développement.

Sans nous limiter à proposer un programme détaillé pour que les négociations tiennent compte concrètement des besoins des pays en développement, nous pensons que le programme du nouveau cycle de négociations devrait aussi porter, entre autres choses, sur une nouvelle libéralisation ou l'établissement de règles plus poussées dans les domaines de l'agriculture et des services, des droits de douane applicables aux produits autres qu'agricoles, des investissements, de la concurrence, de la propriété intellectuelle, du commerce électronique, de la facilitation des échanges, des marchés publics, des obstacles techniques au commerce, des normes fondamentales du travail et du commerce et de l'environnement. Des résultats dans tous les domaines devraient jouer en faveur d'un développement durable.

L'agriculture irlandaise, comme celle des autres pays de l'Union européenne, repose sur une organisation de la vie rurale qu'il faut, à notre avis, préserver si l'on veut éviter de graves problèmes sociaux, économiques et environnementaux. C'est pourquoi l'Irlande partage entièrement les objectifs que l'Union européenne s'est fixée pour les négociations sur l'agriculture, à savoir:

- trouver un juste équilibre entre les aspects commerciaux et les aspects non commerciaux, qui comprennent les problèmes d'ordre social, économique et environnemental déjà mentionnés, ainsi que la sécurité sanitaire des produits alimentaires et le bien-être des animaux;
- traiter sur un pied d'égalité toutes les aides à l'exportation;
- maintenir les catégories bleue et verte.

Pour autant que ces objectifs trouvent dûment leur place dans la Déclaration ministérielle, l'Irlande est disposée à s'engager positivement dans les négociations sur l'agriculture.

Aborder les problèmes des pays en développement est un autre élément-clé de l'approche retenue par l'Irlande et l'Union européenne pour le nouveau cycle de négociations.

Le traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement est déjà une pierre angulaire des Accords de l'OMC et nous pensons qu'il serait nécessaire, dans les nouvelles négociations, d'étudier comment ces dispositions peuvent être appliquées ou modifiées de manière à avoir un effet plus bénéfique pour les pays en développement. La méthode suivie jusqu'ici s'est souvent réduite, pour appliquer un traitement spécial et différencié aux pays en développement, à prolonger les périodes de mise en œuvre. D'autres méthodes, tenant notamment compte des indicateurs de développement humain, peuvent être examinées durant les négociations futures.

L'Irlande propose aussi avec l'Union européenne que tous les pays industrialisés s'engagent à ménager un accès aux marchés en franchise de droits pour les produits des pays les moins avancés d'ici à 2003. L'Union européenne a également reconnu que le renforcement des capacités, l'assistance technique et la cohérence des actions des organismes internationaux pouvaient aider à répondre aux problèmes des pays en développement.

Il importe que les préoccupations et les besoins réels des pays en développement et des pays les moins avancés soient reconnus et entendus et que des solutions convenables soient trouvées pour leur permettre de tirer parti d'un nouveau cycle de négociations de large portée et d'y participer activement.

En témoignage de l'engagement de l'Irlande en faveur des pays en développement, et en ma qualité d'ancien Ministre irlandais du développement à l'étranger, je suis tout particulièrement heureux d'avoir signé hier ici, à Seattle, au nom du gouvernement irlandais, l'Accord instituant le Centre consultatif sur le droit de l'OMC pour les pays en développement.

Ce centre prodiguera aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, des conseils et une aide précieuse pour défendre leurs droits commerciaux. Il contribuera à corriger, dans une mesure significative quoique limitée, l'un des déséquilibres existant entre le monde développé et le monde en développement.

La contribution financière de l'Irlande au Centre montre qu'elle est profondément attachée à aider les pays en développement à surmonter leur handicap économique. Elle témoigne aussi de notre conviction que le commerce libre et équitable, qui a été l'un des moteurs principaux de la croissance économique sans précédent qu'a connue l'Irlande récemment, est un facteur essentiel de développement.

Outre la décision de lancer un nouveau cycle de négociations commerciales, j'ose espérer que cette Conférence ministérielle prendra des décisions qui renforceront l'institution qu'est l'OMC. De telles décisions pourraient viser à améliorer le Mémoire d'accord sur le règlement des différends, à créer une base institutionnelle pour mieux répondre aux problèmes de développement, à améliorer la coopération entre l'OMC et d'autres grandes institutions internationales et à améliorer les procédures pour assurer une plus grande transparence et sensibiliser l'opinion à l'OMC.

Nous sommes particulièrement attachés à la transparence et à la nécessité d'avoir des relations et des échanges suivis et construits avec les ONG et la société civile. À cet égard, je tiens à féliciter l'OMC d'avoir organisé et accueilli à Genève, en mars de cette année, deux manifestations très utiles, le Symposium de haut niveau sur le commerce et l'environnement, suivi par le Symposium de haut niveau sur le commerce et le développement. La tenue de ces deux symposiums a montré la volonté tant des gouvernements que de la société civile d'entamer un dialogue franc et constructif. Il est important de poursuivre de tels échanges au cours du prochain cycle de négociations.

La question du commerce et des normes de travail fait également partie de celles que nous considérons comme importantes et qu'il conviendrait, à notre avis, d'examiner. La proposition de l'UE d'établir une enceinte pour étudier cette question est une solution réaliste à laquelle, je l'espère, d'autres délégations pourront se rallier.

Jusqu'ici, les intérêts commerciaux ont eu la primauté dans les négociations commerciales mais nous devons maintenant élargir notre horizon. Dans le nouveau cycle de négociations, tout comme ici à Seattle, les opinions des ONG et de la société civile doivent se faire entendre au même titre que les intérêts commerciaux. Dans l'Union européenne, nous avons l'intime conviction que le nouveau cycle de négociations devrait refléter les intérêts de la société tout entière.

Je suis convaincu que, dans les jours qui viennent, à Seattle, nous pourrons travailler ensemble en vue de parvenir à un résultat qui tienne compte, dans toute la mesure possible, des points de vue, des attitudes et des préoccupations de tous et que nous pourrons entrer dans le nouveau millénaire munis d'un programme pour un cycle de libéralisation globale des échanges.

---